

		Page: 1
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Biosperse™ 263  
 MICROBIOCIDE  
 ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans  
 plusieurs pays

Nom de la substance : BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE

No. de la substance  
 No.-CE : 251-171-5  
 No.-CAS : 32718-18-6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitement de l'eau de refroidissement  
 Produit biocide

<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Solenis Pesetastraat 62 2991 XT Barendrecht Pays-Bas  EHSProductSafetyTeam@solenis.com	<b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b> +1-302-502-0991 , ou appeler le SAMU en composant le 070 245 245  <b>Informations sur le produit</b> Contactez votre représentant Solenis locale
---	--

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.12.2020
	Date d'impression: 19.07.2022
	Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431	Version: 2.2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu  
aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes  
aquatiques.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P221 Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

		Page: 3
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE  
 No.-CAS : 32718-18-6  
 No.-CE : 251-171-5

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Concentration (% w/w)
BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE	32718-18-6 251-171-5	>= 90 - <= 100

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
 En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
 Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.12.2020
	Date d'impression: 19.07.2022
	Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431	Version: 2.2

Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves brûlures.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les poussières organiques peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.  
Ne jamais utiliser un chalumeau soudeur ou coupeur sur un tonneau ou à proximité d'un tonneau (même vide) parce que le produit (même s'il ne s'agit que de résidus) peut s'enflammer de façon explosive.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Brome  
Chlore  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

	Page: 5
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.12.2020
	Date d'impression: 19.07.2022
	Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431	Version: 2.2

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

	Page: 6
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.12.2020
	Date d'impression: 19.07.2022
	Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431	Version: 2.2

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
 Ne pas fumer.  
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
 Le récipient vide est dangereux.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières combustibles. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

	Page: 7
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.12.2020
	Date d'impression: 19.07.2022
	Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431	Version: 2.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection pour protéger les yeux et la peau de la poussière en suspension.  
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : Gants caoutchouc butyle  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Tablier résistant aux produits chimiques  
Chaussures de sécurité  
Tenue de protection étanche à la poussière  
Vêtements résistant au feu  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

Protection respiratoire : Respirateur avec un filtre à poussière

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granulés  
Couleur : blanc  
Odeur : léger de chlore  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

		Page: 8
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

pH	: 3,5 Concentration: 1,5 g/l
Point de fusion/point de congélation	: > 140 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,96 gcm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 0,35
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Auto-inflammation	: Donnée non disponible
-------------------	-------------------------

		Page: 9
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

Exposition à l'humidité.  
Exposition à la lumière.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Oxydants  
Agents réducteurs

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Brome  
Chlore  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
acide bromhydrique  
Chlorure d'hydrogène gazeux

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Composants:

#### **BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): 578 mg/kg

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.12.2020
	Date d'impression: 19.07.2022
	Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431	Version: 2.2

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Composants:****BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE:**

Résultat : Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:****BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE:**

Résultat : Corrosif pour les yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**Composants:****BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE:****Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

		Page: 11
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,87 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,46 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

**BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.

**Composants:**

**BROMO CHLORO DIMÉTHYLHYDANTOÏNE:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,35

		Page: 12
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR: UN3085

ADN: UN3085

RID: UN3085

		Page: 13
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

**Code IMDG:** UN3085

**IATA-DGR:** UN3085

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR:** SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE)

**ADN:** SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE)

**RID:** SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE)

**Code IMDG:** OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE)

**IATA-DGR:** Oxidizing solid, corrosive, n.o.s. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR:** 5.1 (8)

**ADN:** 5.1 (8)

**RID:** 5.1 (8)

**Code IMDG:** 5.1 (8)

**IATA-DGR:** 5.1 (8)

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR:** II

**ADN:** II

**RID:** II

**Code IMDG:** II

**IATA-DGR:** II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR:** Dangereux pour l'environnement

**ADN:** Dangereux pour l'environnement

**RID:** Dangereux pour l'environnement

**Code IMDG:** Polluant marin

**IATA-DGR:** Dangereux pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

 <b>SOLENIS</b> Strong bonds. Trusted solutions.		Page: 14
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P8 LIQUIDES ET SOLIDES  
COMBURANTS

E1 DANGERS POUR  
L'ENVIRONNEMENT

#### Biocides

Enregistré avec le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement 7406B

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

		Page: 15
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 11.12.2020
		Date d'impression: 19.07.2022
		Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431		Version: 2.2

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Information supplémentaire**

Date de révision: 11.12.2020

**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -

	Page: 16
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 11.12.2020
	Date d'impression: 19.07.2022
	Numéro de la FDS: R0204205
Biosperse™ 263 MICROBIOCIDE ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 887431	Version: 2.2

Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

BE / FR